



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rémunérations

Question au Gouvernement n° 2627

Texte de la question

M. le président. La parole est à Alain Clary, pour le groupe communiste.

M. Alain Clary. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, preuve d'une aspiration forte et légitime qui irrigue l'ensemble des salariés et des foyers de notre pays, plusieurs mouvements ponctuent l'actualité de revendications liées aux salaires et au pouvoir d'achat de nos concitoyens.

M. Francis Delattre. Les 35 heures !

M. Alain Clary. Après le salubre sursaut du 25 janvier dernier, en faveur de notre système de retraite complémentaire par répartition, après la grève massive des agents de la RATP, jeudi dernier, de nombreuses mobilisations se font jour, dans le secteur public et le secteur privé, pour exiger une revalorisation des salaires qui tienne compte enfin de la participation de chacun à la croissance retrouvée. Du récent conflit chez Renault, en passant par les autres mouvements sur les sites des groupes Casino ou Thalès - ex-Thomson CSF -, la liste des luttes salariales s'allonge, notamment à la caisse d'épargne Ile-de-France-Nord ou encore chez Aventis dans le Rhône.

Aujourd'hui même, tous les syndicats représentatifs de la fonction publique hospitalière réclament des négociations sur les grilles salariales et les statuts des personnels, qui butent toujours sur le verrou de l'austérité budgétaire.

Bien entendu, ces revendications salariales, comprises et soutenues par l'opinion publique, se heurtent aux objectifs de régression sociale du MEDEF. (« Ah ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Les salariés et l'opinion attendent du gouvernement de la gauche plurielle des mesures concrètes de revalorisation, notamment du SMIC et des minima sociaux. Pour consolider un contexte de relance économique, indubitablement marqué par le reflux du chômage, l'efficacité économique et la justice sociale doivent amplifier le retour volontaire à l'emploi.

M. le président. Posez votre question, monsieur Clary !

M. Alain Clary. Aussi, nous souhaitons qu'en lien direct avec le débat de ce soir sur la prime pour l'emploi et dans l'attente de la reprise des négociations dans la fonction publique, se tienne une conférence nationale sur les revenus...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. La question !

M. Alain Clary. ... dont le principe a d'ailleurs été décidé lors du sommet de la gauche du 7 novembre dernier et rappelé par mon ami Robert Hue. Le temps presse effectivement. (« Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. Vous ne pouvez pas mieux dire, monsieur Clary ! (Sourires.)

M. Alain Clary. Madame la ministre, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre en faveur du pouvoir d'achat de millions de nos concitoyens ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, venant de m'exprimer sur la fonction publique hospitalière, je centrerai mon propos sur la question des salaires en général et des bas salaires en particulier.

Il est vrai que la bonne santé de l'économie française et les bons résultats des entreprises renforcent les

revendications salariales. Mais il faut faire confiance à la négociation pour trouver le point d'équilibre. En tout état de cause, vous le savez, je suis très attentive au problème des bas salaires. Une étude récente montre d'ailleurs que la question des augmentations de salaire est traitée normalement dans le cadre de la négociation et qu'elle se règle dans la plupart des cas, sinon dans tous, par des compromis positifs.

Durant une brève période, cet automne, l'indice des prix a effectivement progressé plus rapidement que les salaires. Ce décalage était dû essentiellement à la hausse brutale du prix des produits pétroliers et il a disparu avec la baisse des cours, si bien que la hausse du pouvoir d'achat s'est orientée positivement au quatrième trimestre. Cette hausse est encore plus significative si l'on observe le taux de salaire horaire. En effet, cet indicateur nous montre qu'une «prime-temps» liée aux 35 heures vient s'ajouter aux gains mensuels du pouvoir d'achat.

S'agissant du salaire minimum, je voudrais rappeler, monsieur le député, qu'il a augmenté d'environ 11 % entre la mi-1997 et juillet 2000, contre 3 % pour les prix durant la même période, ce qui donne un écart significatif. En tout état de cause, le pouvoir d'achat a progressé deux fois plus entre 1997 et 2000 qu'entre 1995 et 1997.

Evidemment, l'évolution du salaire minimum sera cette année encore significativement supérieure à l'évolution des prix. Je vous indique également que je réunirai au plus tard début avril la commission nationale de la négociation collective qui fera le bilan de dix ans de négociations de branches sur les salaires minimums conventionnels, dont on sait que certains sont encore inférieurs au SMIC. Ce sera sans doute l'occasion pour les pouvoirs publics d'envisager de nouvelles mesures. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Alain Clary](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2627

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2001, page 1129

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 février 2001